

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE I - Présentation de l'organisme gestionnaire	p. 1
ANNEXE II - Diagnostic partagé	p. 4
ANNEXE III - Fiches Action	p. 7
ANNEXE IV - Tableau synthétique de suivi des objectifs en lien avec la dotation complémentaire	p. 13
ANNEXE V - Règles de gestion diverses	p. 14
ANNEXE VI - Tableau synthétique de suivi annuel de la consommation des crédits en lien avec la dotation complémentaire	p. 15

ANNEXE I

Présentation de l'organisme gestionnaire

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

NOM : HORIZON LIMOUSIN SERVICES

STATUT JURIDIQUE : ASSOCIATION LOI 1901

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL : 28 AVENUE D'Auvergne 23004 GUERET CEDEX

COURRIEL : horizon.limousin@orange.fr

TELEPHONE : 05 55 51 14 13

N° SIRET : 403 114 242 000 15

N° D'IDENTIFICATION AU REPERTOIRE NATIONAL DES ASSOCIATIONS : W232001039

N° FINESS : 230003485

DATE DE LA PREMIERE AUTORISATION : 30 MARS 2023

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE LEGAL DE LA STRUCTURE

NOM ET PRENOM : FAUGERON GUY

FONCTION : PRESIDENT

COURRIEL : horizon.limousin@orange.fr

TELEPHONE : 05 55 51 14 13

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE CHARGEE DU DOSSIER

NOM ET PRENOM : BOURNAUD SANDRA

FONCTION : DIRECTRICE

COURRIEL : s.bournaud@horizon-limousin.fr

TELEPHONE : 05 55 51 14 13

ACTIVITE 2022

NEANT

ACTIVITE 2023

Total des heures réalisées au domicile des usagers (toutes prestations confondues) :

- Dont heures APA : 518
- Dont heures PCH : 0.00
- Dont heures Aide sociale : 0.00

Nombre de personnes suivies :

- Personne bénéficiaires de l'APA :

Dont GIR 1 : 0

Dont GIR 2 : 3

Dont GIR 3 : 1

Dont GIR 4 : 15

Dont bénéficiaires de l'APA avec un taux de participation inférieur à 20% :

- Personnes bénéficiaires de la PCH : 0
- Personnes bénéficiaire de l'Aide sociale : 0

Durée minimale d'intervention consécutive : 1 heure

Amplitude horaire d'intervention : 8 heures à 18 heures 15

Zone géographique d'intervention : secteur de La Souterraine et secteur de Guéret.

PERSONNEL 2023

Effectif total du service (en nombre d'ETP) : 6.72

Dont personne d'intervention (en ETP) : 5.72

Dont personnel d'encadrement (en ETP) : 1

Focus personnel d'intervention :

Pourcentage d'intervenant.e.s en CDI : 0.55

Pourcentage d'intervenant.e.s à temps complet : 0.17

Pourcentage d'intervenant.e.s ayant un diplôme en lien avec leur activité : 0.35

Ancienneté moyenne des intervenant.e.s dans la structure : 2 ans

TELEGESTION

Courant 2023, notre structure a mis en place la télégestion. Notre fournisseur de logiciel est ARCHE MC2 (ex-apologic). Nous utilisons l'ensemble des logiciels métiers :

- Facturation : lancelot
- Planning : perceval
- Personnel : korrigan

Nous avons commencé à déployer le dispositif à compter du mois d'octobre 2023 après que l'ensemble des personnels ont eu suivi la formation.

12 intervenants sont équipés de téléphone portable (dont 1 chauffeur, 1 chauffeur- aide à domicile et la responsable de secteur).

100% des bénéficiaires de l'APA sont couverts.

DESCRIPTION LIBRE DU SERVICE ET PRESENTATION DE SES SPECIFICITES

Notre association intervient dans le secteur de l'aide à domicile depuis juin 1995 sur l'ensemble du département de la Creuse, en mode opératoire mandataire.

En 2013, nous avons créé un service de transport adapté accompagné pour intervenir sur l'ensemble du département de la Creuse. Depuis son ouverture, nous nous sommes dotés de deux véhicules aménagés, basés respectivement sur le secteur de Guéret et de Crocq. Cette organisation nous a permis de réduire nos coûts de fonctionnement car ils sont situés dans la zone d'habitation des utilisateurs.

À la suite de la suppression de la sectorisation des structures d'aide à domicile et une rencontre avec la vice-présidente, Mme VIALLE, chargée de l'autonomie au conseil départemental et de ses équipes, nous avons déposé notre demande d'autorisation pour intervenir en mode opératoire sur le département de la Creuse. Cette autorisation a été validée fin mars 2023.

A ce jour, nous couvrons les secteurs de Guéret et de La Souterraine.

HLS

Coefficients de pondération	
- Base réglementaire	3
- Professionnalisme	2
- Bonnes pratiques	1

Modalités d'évaluation :
 OUI 4
 Partiellement 2
 Très Partiellement 1
 NON 0
 NON CONCERNE

N°	CRITERES	Cotation
Pilotage de l'activité		
1	- Disposez-vous d'un projet de service en cours de validité avec une évaluation continue ?	3
2	- Avez-vous rédigé le Document Unique de Délégation pour la personne en charge de l'administration quotidienne du service ?	3
Formation		
3	- Disposez-vous d'un plan de formation détaillé ?	2
4	- Votre plan de formation a-t-il été conçu en concertation avec vos représentants du personnel ou à défaut des salariés ?	1
5	- Des salariés ont-ils bénéficié d'une action de VAE au cours des 12 derniers mois ?	2
6	- Avez-vous actuellement dans vos effectifs des salariés de terrain en alternance ?	1
Recrutement et intégration		
7	- Mesurez-vous le climat social dans votre structure ?	2
8	- Appliquez-vous du tutorat lors de la prise de poste des nouvelles recrues ?	2
9	- Proposez-vous un parcours d'intégration avec un accompagnement spécifique au cours de 6 premiers mois d'activité ?	2
10	- Avez-vous formaliser votre démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ?	2
Management		
11	- Avez-vous des instances représentatives du personnel ?	3
12	- Pratiquez-vous l'Entretien Individuel Professionnel : avec vos aides à domicile ?	3
13	avec vos agents administratifs ?	3
Risques Professionnels		
14	- Votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) recense t-il une liste exhaustive des risques professionnels par unité de travail ?	3
15	- Ce document est-il tenu à jour régulièrement ?	2
16	- Vos salariés sont-ils associés à la politique de prévention des risques professionnels ?	2
17	- Avez-vous un programme formalisé de prévention des risques professionnels ?	2
18	- Participez-vous aux actions départementales relatives à la gestion des risques professionnels ?	2
19	- Avez-vous partagé des outils QVT avec les autres SAAD ?	1
20	- Suivez-vous les indicateurs de base en matière de QVT C38(taux d'absentéisme, analyse des accidents du travail : nb de jours, nb de salariés, indice de fréquence et taux de gravité) ?	2
21	- Disposez-vous d'un bilan concernant la démarche QVT engagée depuis 2017 au sein de votre association ?	2
22	- Une visite à domicile par une Responsable de secteur est-elle systématiquement réalisée préalablement à l'intervention chez un nouveau bénéficiaire : de l'APA ? de la PCH ?	2
23		2
24	- Avez-vous engagé une démarche de transformation organisationnelle s'appuyant sur de petites équipes d'IAD de proximité ?	2

HLS

Coefficients de pondération	
- Base réglementaire	3
- Professionnalisme	2
- Bonnes pratiques	1

Modalités d'évaluation :

OUI	4
Partiellement	2
Très Partiellement	1
NON	0
NON CONCERNE	

N°	CRITERES	Cotation
	Communication, attractivité, fidélisation	
25	- Procédez-vous à des actions de promotion du métier d'aide à domicile ?	
26	- Disposez-vous d'un plan d'action en matière de mobilité des IAD ?	
	Promotion de la Bienveillance / lutte contre la maltraitance	
27	- Avez-vous mis en place : des actions de promotion de la Bienveillance ?	
28	des dispositifs d'alerte et de signalement lors d'une situation de suspicion de maltraitance ?	
29	des outils, dispositifs de repérage des fragilités ?	
30	une organisation spécifique permettant des couchers tardifs ?	
	Coordination interne	
31	- Organisez-vous au moins une réunion annuelle de l'ensemble de votre personnel et / ou des réunions de secteur ?	
32	- Disposez-vous d'un mode organisationnelle (ex. astreintes) permettant de garantir la continuité du service : en soirée ?	
33	Dimanches et jours fériés ?	
	Coordination externe	
34	- Avez-vous formalisé des partenariats avec des Etablissements ou services médico-sociaux ?	
35	- Mutualisez-vous avec d'autres SAAD : des actions, projets ?	
36	des ressources, fonctions ?	
37	- Etes-vous en cours de réflexion d'un projet structurant en matière de mutualisation de moyens avec des SSIAD ?	
	Participation de l'utilisateur	
38	- Disposez-vous d'un Conseil de la Vie Sociale ou bien d'un groupe d'expression ?	
39	- Cette instance a-t-elle été consultée au cours des 12 derniers mois ?	
	Inclusion des Personnes en situation de handicap et Responsabilité sociétale	
40	- Remplissez-vous le taux d'embauche de personnel en situation de handicap ?	
41	- Disposez-vous du LABEL CAP HANDEO ?	
42	- Avez-vous engagé des actions en matière de Responsabilité Sociétale ?	
	Démarche qualité	
43	- Réalisez-vous une enquête annuelle de satisfaction auprès de vos usagers ?	
44	Si oui, les résultats sont-ils communiqués au CD 23 ?	
45	Si oui, les résultats sont-ils adressés aux usagers ?	
46	- Structurez-vous la gestion des réclamations des usagers (outil d'enregistrement, traçabilité et délai de réponse, historique des réclamations et solutions proposées) ?	

HLS

Coefficients de pondération	
- Base réglementaire	3
- Professionnalisme	2
- Bonnes pratiques	1

Modalités d'évaluation :

OUI	4
Partiellement	2
Très Partiellement	1
NON	0
NON CONCERNE	

N°	CRITERES	Cotation
Données qualitatives - bénéficiaires de l'APA		
47	- Votre nombre moyen d'intervenants par usager est-il inférieur à la moyenne départementale au titre des interventions réalisées en semaine ?	2
48	- interventions réalisées Dimanches et jours fériés ?	2
49	- Votre taux d'effectivité (taux de réalisation) est-il supérieur à la moyenne départementale au titre des interventions réalisées en semaine ?	2
50	- interventions réalisées Dimanches et jours fériés ?	2
51	- Votre taux d'interventions corrigées est-il inférieur à la moyenne départementale au titre des interventions réalisées en semaine ?	1
52	- interventions réalisées Dimanches et jours fériés ?	2
53	- Votre taux de correction est-il conforme au taux cible (2% à 5%) ?	2
Soutien du proche aidant et prévention de la perte d'autonomie		
54	- Animez-vous des actions en matière d'aide aux aidants ?	2
55	- de répit des aidants ?	2
56	- de prévention des chutes ?	2
57	- de lutte contre l'isolement des usagers, maintien du lien social ?	2
Partenariat avec les équipes du Conseil Départemental		
58	- Produisez-vous un rapport d'activité selon le format attendu par le CD 23 ?	2
59	- Respectez-vous les délais en matière de dialogue de gestion ?	2
60	- Communiquez-vous des données précises en matière d'heures non présentielles ?	2
61	- Prenez vous en compte les attendus en matière de soutien à la modernisation des SAAD ou de complément qualité (évaluation, délais, pièces comptables) ?	2

Résultat : / 100 **36,18%**

Moyenne départementale : / 100 **57,40%**

ANNEXE III

Fiches action

Orientation stratégique 3 :

CONTRIBUER A LA COUVERTURE DES BESOINS DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Niveau de priorité pour le département : (Haute)

Objectif opérationnel : Développement du service

Action 1 : Renforcer la proximité en faveur des bénéficiaires

Le nombre de bénéficiaires APA à domicile a fortement progressé au cours de ces dernières années en Creuse, prouvant ainsi la volonté des personnes de demeurer à leur domicile. De ce fait, le département souhaite maintenir un maillage territorial sans zone blanche et garantir à la population d'avoir accès à au moins service d'aide et d'accompagnement à domicile (Schéma départemental 2022- 2027).

Conformément à notre demande d'autorisation, nous avons stipulé notre volonté de développer notre service sur le secteur de Crocq. A cette occasion, nous avons une réunion en décembre 2023 avec le SSIAD qui nous a précisé que des besoins restaient à pourvoir sur le territoire. De plus, dans le cadre de notre service de transport adapté accompagné, nous avons des remontées de besoins.

Afin de rendre possible notre projet, nous interviendrions sur les communes suivantes : Crocq, St Pardoux d'Arnet, St Oradoux Près- Crocq, Basville, La Villetelle, La Villeneuve, La Mazière aux Bonhommes, St Bard, St Agnant Près-Crocq et Flayat. Cette réduction de territoire nous permettrait de réduire les frais de fonctionnement, limiter le nombre de personnels à recruter mais il constituera un frein au développement d'une activité rapide.

Néanmoins, nous sommes confrontés à une difficulté majeure : le recrutement d'intervenants. La rémunération, l'isolement des personnes accompagnées, la densité de population sont autant d'éléments pour freiner notre déploiement.

Afin de rendre attractifs nos postes de travail, nous proposons :

- Durée contractuelle : la durée contractuelle et la durée de travail contribuent à attirer des personnels. Ainsi, nous souhaiterions proposer dans un premier temps des contrats à durée à déterminer mais avec une durée mensuelle de 50 heures modulés.

Nous prévoyons un volume d'heures de 400 heures la première année – cette activité serait croissante.

Année 2025

Pour ce faire, le surcoût estimé est de :

- Temps de travail :
 - o Durée contractuelle : 12 mois
 - o Nombre d'ETP : 1

- Charges salariales = $11.71\text{€}/\text{h} * 174\text{h} = 2\,038\text{€}$
- Charges sociales = $4.68\text{€}/\text{h} * 174\text{h} = 814\text{€}$

COUT TOTAL : 2 852 €

Evaluation (quantitative et qualitative) –

- Nombre de nouveaux usagers sur le secteur ainsi que taux d'évolution de l'activité
- Taux d'effectivité des heures sur ce secteur / moyenne de l'association

Action 2 : Soutenir les salariés à l'obtention du Brevet de Sécurité Routière (BSR)

Notre association rencontre des difficultés dans le recrutement de personnel. Elle rencontre des personnes potentiellement intéressées par le métier mais n'ayant pas les moyens de déplacements. Ces personnes ont été reçues en période d'immersion au sein de la structure soit pour découvrir le métier soit pour les confirmer dans leur projet professionnel soit pour donner suite à la réponse d'une offre d'emploi.

Ainsi, nous proposons aux candidats ayant validé la période d'immersion de les accompagner dans leur de mobilité en leur financement un BSR. Ainsi, elles pourront louer un véhicule pour assurer leur mission étant donné que notre structure n'est pas en mesure de leur mettre à leur disposition un véhicule.

Année 2024

- Financement de 2 BSR : 1 040 € soit 520 € l'un

COUT TOTAL : 1 040€

Année 2025

- Financement de 2 BSR : 1 040€ soit 520 € l'un

COUT TOTAL : 3 892 €

Année 2026

- Financement de 2 BSR : 1 040 €

COUT TOTAL : 1 040 €

Année 2027

- Financement de 1 BSR : 520 €

COUT TOTAL : 520€

Evaluation (quantitative et qualitative) –

- Nombre de salariés accompagnés et taux de recrutement

Action 3 : Revaloriser l'indemnité kilométrique et élargir son périmètre d'application

Les structures du secteur fonctionnent en permanence à flux tendu, devant concilier au quotidien : taux d'absentéisme, pénurie de main d'œuvre et continuité de services. Le département développe une politique pour rendre attractif le secteur. (Schéma départemental)

Notre association applique la convention collective de l'aide, de l'accompagnement, du soin et des services à domicile (BAD). Les éléments de rémunération ne rendent pas attractifs notre secteur d'activité. Néanmoins, la politique managériale mise en place nous permet d'éviter le turn-over des intervenants.

Lors de nos recrutements, nous tenons compte des attentes des candidats : zone d'interventions, temps de travail choisi.

Après l'embauche du candidat, nous assurons un suivi. Ce dernier peut joindre facilement son responsable de secteur par sms ou par mail ou par téléphone en utilisant le téléphone portable professionnel mis à sa disposition. Le responsable de secteur échange est disponible pour l'intervenant via tous les canaux de communication. Des points réguliers sont également effectués concernant le planning : horaires, difficultés, attentes. Lors de la mise en place d'un nouveau plan d'aide et l'intégration au planning, le responsable de secteur prend le temps d'échanger avec plusieurs salariés. A ce jour, cette méthode nous a permis d'honorer 100% des plans d'aide.

En raison de la taille de notre service (moins d'un an de fonctionnement en mode opérateur prestataire), les membres du conseil d'administration considèrent non opportun d'acquérir une flotte de véhicules de services : coût, gestion de la flotte ...

Ainsi, il a été décidé de travailler sur les leviers suivants :

- Frais kilométriques : à ce jour, la convention collective stipule que les frais sont remboursés entre deux missions prestataires et sur la base de 0.37€ / km ;
- Rémunérations des personnels : la nouvelle grille de rémunération ne permet pas d'être attractifs.

Nous proposons deux points afin de rendre attractifs notre secteur :

- **Frais kilométriques** : nous proposons une revalorisation du prix du kilomètre, de 0.37 à 0.42€. De plus, nous proposons de prendre en charge la moitié des frais kilométriques des trajets suivants :
 - o domicile – 1^{er} usager du matin
 - o dernier usager du matin – domicile
 - o domicile – 1^{er} usager de l'après-midi
 - o dernier usager de l'après-midi – domicile
- **Amélioration des conditions de travail** :
 - o S'assurer de la balance vie privée / vie professionnelle : les salariés recherchent une harmonie entre vie privée et vie professionnelle.
 - Temps de travail choisi : les salariés choisissent leur amplitude horaire, leur jour d'intervention. Cette forme organisationnelle a été mise en place dès 2023. Nous souhaiterions poursuivre ce fonctionnement même si elle est énergivore en temps de travail du responsable de secteur dans l'organisation des plannings.
 - o Offrir de la flexibilité dans l'organisation du travail,
 - Echange permanent entre responsable de secteur et salariés : implication des salariés dans l'élaboration des plannings. Cette forme participative nous a

permis de constater que les salariés sont plus impliqués. La mise en place des plans d'aide est de 100%.

Année 2024

Pour ce faire, le surcoût estimé est de :

- Frais kilométriques 1^{er} et dernier trajet : $8330 \text{ km} * 0.42 = 3\,498.70 \text{ €}$

- Frais kilométrique : $(0.42 - 0.37) * 12\,146 \text{ km} = 607.30 \text{ €}$

COUT TOTAL : 4 106 €

Année 2025

Revalorisation du prix du kilomètre de 2% soit prix du kilomètre 0.47 €

- Frais kilométriques 1^{er} et dernier trajet : 3 893.40 €

- Frais kilométrique : $(0.47 - 0.42) * 24\,292 \text{ km} = 1\,214.60 \text{ €}$

COUT TOTAL : 5 108 €

Année 2026

Revalorisation du prix du kilomètre de 0.05€ par rapport au tarif 2025 (base 0.52€/km)

- Frais kilométriques 1^{er} et dernier trajet : 5 638.10 €

- Frais kilométrique : $(0.52 - 0.47) * 36\,438 \text{ km} = 1\,821.90 \text{ €}$

COUT TOTAL : 7 460 €

Année 2027

Revalorisation du prix du kilomètre de 0.05€ par rapport au tarif 2026 (base 0.57€/km)

- Frais kilométriques 1^{er} et dernier trajet : 5 758.10 €

- Frais kilométrique : $(0.57 - 0.52) * 34\,438 \text{ km} = 1\,721.9 \text{ €}$

COUT TOTAL : 7 480 €

Evaluation (quantitative et qualitative) –

- Indicateurs : nombre de kilomètres effectués – nombre de fin de contrat de travail – nombre d'offre d'emploi réalisé – nombre de candidatures reçues- volume d'heures effectués

- Cible à 4 ans : réalisation à 80% de la globalité des plans d'aide

Orientation stratégique 5 :

AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL DES INTERVENANTS

Niveau de priorité pour le département : (Haute)

Objectif opérationnel : Attractivité du secteur

Action 5.1 : Mieux valoriser l'acceptation de missions en urgence

- Féliciter et récompenser les salariés

Versement d'une prime de partage de la valeur (prime Macron) : déjà mise en place en 2023

Valorisation sous forme financière en cas d'acceptation des missions d'urgence

Critères :

- Temps de travail du salarié,
- Taux d'absentéisme,
- Acceptation des missions d'urgences,

Année 2024

- Prime de partage de valeur : 1 620 € (chiffage base 60 € / aide à domicile)

Année 2025

- Prime de partage de valeur : 3 000 €

Année 2026

- Prime de partage de valeur : 5 638.10 €

Année 2027

- Prime de partage de valeur : 4 000 €

Evaluation (quantitative et qualitative)

- Nombre de bénéficiaires, détail des sommes accordées, nombre de missions en urgence assurées

Action 5.2 : Permettre la montée en compétence des intervenants de terrain par des formations de courte durée

Nous sommes dans la phase de développement de notre service. De nouveaux candidats ayant intégré nos effectifs, il est nécessaire de mettre en place une formation sur la posture professionnelle. De plus,

des salariés en poste sont intégrés afin de leur faire rappel. La journée de formation portera sur les points suivants :

- Savoir-être de l'intervenant à domicile, son rôle, les différentes tâches confiées,
- Exigences professionnelles envers les bénéficiaires,
- Sa situation au sein d'une équipe d'intervenants et par rapport à la famille,
- La connaissance de ses limites professionnelles,
- Les moyens pour garder une bonne distance professionnelle,
- Le respect des règles de discrétion professionnelle, réserve professionnelle, cahier de liaison,
- Modes d'intervention et d'organisation de la communication interne à l'association.

Année 2024

- Formation des salariés
 - o Coût pédagogique : 810 €
 - o Coût salariaux chargés : 14.36€/ heure * 12 salariés *7h = 1 206.24 €
 - o Frais de déplacement : 565.80€ * 0.42= 237.64 €
 - o Frais de restauration = 12*15€ = 180 €

COUT TOTAL : 2 434 €

Evaluation (quantitative et qualitative)

- Nombre de salariés formés
- Taux de satisfaction des stagiaires

ANNEXE IV
Tableau synthétique de suivi des objectifs en lien avec la dotation complémentaire - HORIZON LIMOUSIN SERVICES

Objectifs stratégiques (mentionnés à l'article L.314-2-2 du CASF)	Objectifs opérationnels - actions	Montants prévisionnels			
		2024	2025	2026	2027
1 - Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités	TOTAL ANNUEL	0	0	0	0
2 - Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés	TOTAL ANNUEL	0	0	0	0
	Renforcer la proximité avec les bénéficiaires	0	2 852	0	0
	Soutenir les salariés à l'obtention du Brevet de Sécurité Routière (BSR)	1 040	1 040	1 040	520
3 - Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire	Revaloriser l'indemnité kilométrique et élargir son périmètre d'application	4 106	5 108	7 460	7 480
	TOTAL ANNUEL	5 146	9 000	8 500	8 000
4 - Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées	TOTAL ANNUEL	0	0	0	0
	Mieux valoriser l'acceptation des missions en urgence	1 620	3 000	3 500	4 000
5 - Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants	Permettre la montée en compétence des intervenants de terrain par des formations de courte durée	2 434	0	0	0
	TOTAL ANNUEL	4 054	3 000	3 500	4 000
6 - Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées	TOTAL ANNUEL	0	0	0	0
	TOTAL GENERAL	9 200	12 000	12 000	12 000
Soit un montant cumulé sur la durée du CPOM de :		45 200			

ANNEXE V

Règles diverses de gestion

Les modalités de versement du tarif plancher aux SAD-aide (acomptes et solde, régularisations) : versement d'une dotation globalisée par douzième avec suivi trimestriel et régularisation annuelle. La dotation N+1 est actualisée sur la base de l'activité réelle N.

Les règles de gestion (comptabilisation du temps d'intervention, proratisation en cas d'ouverture des droits en cours de mois, mise en œuvre du plan d'aide en cas d'hospitalisation...):

Proratisation des plans d'aide

Les plans d'aide débutant ou se terminant en cours de mois seront proratisés en fonction du nombre de jours durant lesquels un droit était ouvert. Exemple : pour une prestation de 30 heures débutant le 10^e jour d'un mois en comportant 30, le service pourra effectuer 20 heures.

Hospitalisation

Pendant les 30 jours avant suspension des prestations suite à une hospitalisation (cf. article R232-32 du CASF) le service prestataire peut être autorisé, après accord du Directeur de l'autonomie, à effectuer des heures accordées au bénéficiaire si la prise en charge le justifie (gestion du linge de l'utilisateur, ménage ou courses avant retour à domicile). La situation particulière du conjoint restant à domicile peut faire l'objet d'un échange avec le travailleur médico-social de proximité.

Les règles de facturation : facturation mensuelle par le biais de la plateforme départementale qui sert d'interface entre le SI du CD 23 et celui du SAD-aide. Dépôt à réaliser dans les 15 jours suivants la fin du mois.

ANNEXE VI

Tableau synthétique de suivi annuel des objectifs en lien avec la dotation complémentaire

A compléter par l'organisme gestionnaire dans le cadre du bilan d'étape et à retourner avant le 30 avril n+1									
Objectifs stratégiques (mentionnés à l'article L.314-2-2 du CASF)	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs de suivi des actions	Indicateurs de suivi (des objectifs opérationnels)	Situation initiale 2024	Cible CPOM 2027	Etat d'avancement		
							Réalisé	En cours	Non réalisé
1 - Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités									
2 - Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés									
3 - Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire									
4 - Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées									
5 - Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants									
6 - Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées									